

ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR MEDECINE
COLLEGE DES « IATSS »

PROCES VERBAL

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L719-1, L719-2, L721-1 et suivants, L713-9 et D719-1 et suivants,

VU le Décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,

VU le Décret 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU le Règlement Intérieur d'Université Côte d'Azur,

VUS les statuts de l'UFR MEDECINE,

VU l'élection de M Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

VU l'arrêté n° 132/2021 en date du 14 décembre 2021 portant organisation des élections au sein du conseil de l'UFR MEDECINE,

VU les procès-verbaux de scrutin des 27-28 janvier 2022,

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	176
Nombre d'émargements	47
Nombre d'enveloppes de vote	47
Taux de participation	26,70%
Nombre de votes blancs	12
Nombre de suffrages valablement exprimés	35

PROCLAME ELU.E.S à la date du :

31 JAN. 2022

Liste	Candidats	Résultat
NARDELLI & CALLIGE	1. Madame MARIE-FRANÇOISE NARDELLI	ELUE
	2. Monsieur LAURENT CALLIGE	ELU

Dates du scrutin : du 27/01/2022 à 09h00 au 28/01/2022 à 17h00.

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

31 JAN. 2022

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
La Directrice Générale des Services Adjointe
Ressources Humaines et Modernisation
Florence PISANO